



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Professeur suspecté d'antisémitisme à l'université Lyon 2

Question au Gouvernement n° 1063

[Texte de la question](#)

PROFESSEUR SUSPECTÉ D'ANTISÉMITISME À L'UNIVERSITÉ LYON 2

Mme la présidente . La parole est à Mme Caroline Yadan.

Mme Caroline Yadan . Yonathan Arfi, président du Crif, Yvan Attal, acteur et réalisateur, Michel Boujenah, comédien : ces noms sont les premiers d'une liste de « 20 génocidaires à boycotter en toutes circonstances ». Nous ne sommes pas à Berlin en 1933, mais à Lyon en 2025. Il y a quelques jours, un professeur de l'université Lyon 2 s'est livré, toute honte bue, à un ciblage nauséabond que l'on pensait relégué aux abysses de l'histoire.

Cet inquisiteur général aux petits pieds n'en est pas à son coup d'essai : en 2024, il diffusait déjà une caricature antisémite montrant un Juif en train de voler le porte-monnaie d'une femme tenant à la main le drapeau palestinien. Il aura fallu une indignation collective pour que l'université annonce ouvrir – enfin – une procédure disciplinaire et suspende ce professeur.

Il s'agit d'une université dont, rappelons-le, un ancien vice-président a publiquement exprimé sa sympathie pour le Hezbollah et où Maryam Abu Daqqa, cadre du FPLP, organisation terroriste, a été accueillie et applaudie.

M. Jean-René Cazeneuve . Scandaleux !

Mme Caroline Yadan . Dans cette université, le professeur Fabrice Balanche a été violemment pris à partie par des individus masqués qui criaient « Racistes, sionistes, c'est vous les terroristes ».

Ce qui traverse Lyon 2 n'est ni un épiphénomène ni une suite d'événements anarchiques ; c'est l'illustration de la faillite idéologique d'une université qui dysfonctionne et le révélateur d'un antisémitisme décomplexé, qui gangrène d'autres établissements de l'enseignement supérieur, en totale contradiction avec les valeurs républicaines.

Mme Marie-Christine Dalloz . Eh oui !

Mme Caroline Yadan . Ces incitations à la haine répétées et l'apologie du terrorisme débridée sont autant de fractures qui mettent en danger l'intégrité physique non seulement des étudiants juifs mais aussi de tous ceux qui osent exprimer une opinion différente. Madame la ministre, quelles actions comptez-vous entreprendre pour mettre fin à ces dérives qui remettent en question la capacité des universités à assurer un cadre républicain, laïc et indépendant ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, RN, DR, Dem et UDR. – M. Jérôme Guedj applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations* . Il est un principe dans la République française en 2025 : on ne dresse pas de liste. On ne dresse pas de liste, en l'occurrence pour désigner à la vindicte populaire vingt personnalités qui ont fait usage de leur liberté d'expression et qui ont assumé des propos conformes aux valeurs de la République. On a placé une cible sur leur dos, dans un pays qui a déjà connu, malheureusement, l'assassinat de personnes parce qu'elles étaient journalistes, enseignantes, caricaturistes ou humoristes. Ceux qui font cela savent pertinemment les conséquences que leurs actes peuvent entraîner sur la vie des personnes qu'ils désignent.

Permettez-moi de citer aussi les cas, plus récents, des salariés de l'Ifop ou de la journaliste indépendante Nora Bussigny, qui a eu le courage de publier un livre d'enquête et qui se trouve désignée à la vindicte populaire. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Une procédure disciplinaire a été engagée. Heureusement, cet enseignant a immédiatement été suspendu. Car ce qui s'est passé ne reflète pas ce qu'est notre université : un lieu destiné à éclairer, à émanciper, à accueillir le débat.

À chaque fois qu'il est question de la lutte contre l'antisémitisme, des faits sont révélateurs : en l'espèce, l'indignation n'a pas été totalement collective. Le président de La France insoumise – l'éternel président de La France insoumise –, et avec lui une fraction de cet hémicycle, a pris la défense de cet enseignant et exprimé sa « solidarité », nous qualifiant de « censeurs à l'université ». *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Soyons clairs : il y a ceux qui comme vous, madame la députée, et comme le gouvernement, combattent l'antisémitisme ; et il y a ceux qui l'accompagnent et l'attisent. Combattre l'antisémitisme, c'est aussi combattre LFI. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe RN.)*

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Yadan](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1063

Rubrique : Discriminations

Ministère interrogé : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Ministère attributaire : Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 2025